

04/3

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 17 mai 2004

Présents

David ABIKER, Philippe BRAUD, Marie-Christine LABROUSSE, Jean-Claude LESCURE, James Mc CEARNEY, Olivier STORCH.

Jérémy AFANE-JACQUART, Alexandru BARBIERU, Sophie BESANCENOT, Nicolas COCHARD, Domitien DETRIE, Filip GRABOWSKI, Thymée N'DOUR, François SEROT ALMERAS LATOUR.

Absents ou excusés

Frank BARON, Christian LARGER (procuration à Marie-Christine LABROUSSE).

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur,
M. Laurent BIGORGNE	directeur des études et de la scolarité,
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur de la communication,
Mme Isabelle de VIENNE	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Alexia de MONTERNO	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociale,
Mme Hélène NAUDET	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Silvia DA RIN PAGNETTO	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
Mme Cécile LECLAIR	chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Antoine CRISTAU	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité,
M. Julien RICARD	chargé de mission à la direction des études et de la scolarité.

*
* *

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Projet d'évolution des scolarités du diplôme de Sciences Po. | p. 2 |
| II. | Bilan de l'aide sociale 2002-2004. | p. 11 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 mars 2004 et du procès-verbal provisoire de la séance du 19 avril 2004. | p. 15 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 17 mai 2004

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de David ABIKER.

I. PROJET D'EVOLUTION DES SCOLARITES DU DIPLOME DE SCIENCES PO

a) Exposé

Laurent BIGORGNE commence par remercier les chargés de mission de la direction des études et de la scolarité. Cette équipe a travaillé pendant près d'un an sur la constitution des maquettes d'enseignements. Il remercie également les étudiants, qui n'ont cessé de poser des questions et qui ont fait évoluer ce projet depuis son épure. Il remercie aussi les membres de la Commission paritaire et du Conseil de direction, qui par leur présence dans de nombreux groupes de travail, parfois à des heures indues, ont donné de leur temps pour la construction de ce projet. A travers une note récapitulative, la direction a tenu à marquer ce qu'ont pu être les principales réunions et les moments de concertation avec les élus des différents conseils tout au long de cette année de travail. Enfin, il tient à remercier les enseignants, qui depuis un an, aussi bien lors des réunions pédagogiques, des entretiens individuels et des groupes de travail, ont pris du temps, au-delà de celui qu'ils accordent déjà à Sciences Po, et ont contribué à cet effort collectif qu'a été la rénovation des scolarités.

Cette rénovation comporte trois points. Le premier consiste à acter que le diplôme de Sciences Po est bien un master, de niveau bac+5, reconnu comme tel en France comme à l'international. Aujourd'hui, la reconnaissance du diplôme de Sciences Po comme un diplôme à bac+5 n'est pas remise en cause. Laurent BIGORGNE en veut pour preuve les accords de double diplôme passés depuis 2000 avec des institutions telles que l'université de Saint-Gall, la LSE et la School of International and Public Affairs de Columbia University. Les changements majeurs introduits dès 2000 dans le diplôme ont permis de trouver le point d'équilibre entre une formation générale de haut niveau reposant sur un tronc commun (Enjeux politiques, Espace mondial, Economie), l'appropriation des sciences sociales, l'acquisition de deux langues vivantes, et la spécialisation, la formation des étudiants à des univers professionnels telle qu'elle a été organisée dans le systèmes des majeures. Un bémol est cependant apparu. Il concerne les étudiants qui n'ont pas fait le choix d'une majeure et qui sont sortis de Sciences Po sans s'être spécialisés, pensant poursuivre leurs études après Sciences Po ou pensant que le marché du travail permettrait d'absorber des candidatures d'étudiants ayant un profil généraliste. Il est apparu, en discutant avec des anciens étudiants et des recruteurs, que cette sortie de Sciences Po sans spécialisation pouvait dans certains cas s'avérer problématique pour les étudiants et pour l'image du diplôme de Sciences Po. Le troisième élément dans l'évaluation du dispositif mis en œuvre dès 2000 est une réflexion sur les supports et les méthodes pédagogiques. La direction a souhaité conforter la place du tronc commun à l'intérieur des scolarités de Sciences Po. Les recruteurs estiment que le tronc commun permet aux étudiants d'acquérir une vision, une capacité à placer les événements dans leur contexte et à les interroger. Cela leur permet de se projeter dans leur champ professionnel et d'acquérir une hauteur de vue et une distance critique appréciables sur le marché du travail. Laurent BIGORGNE insiste sur l'importance fondamentale du projet éducatif de Sciences Po en ce qu'il permet l'acquisition, notamment, des méthodes orales et écrites d'expression publique. De ce point de vue, le projet présenté ce soir est équilibré. En ce qui concerne le développement de nouvelles méthodes, la Commission paritaire et le Conseil de direction précédents avaient demandé une

évaluation des projets collectifs. Elle a été menée l'année dernière. Les projets collectifs font aujourd'hui l'objet d'une appropriation très large dans la communauté de Sciences Po, avec des réalisations notables de projets dans tous les domaines, qu'il s'agisse du secteur social, culturel ou international. Il est aujourd'hui nécessaire d'aller plus loin dans l'utilisation de ces projets collectifs au sein des scolarités. Dans le projet qui sera présenté aujourd'hui, on verra notamment que les projets collectifs tiennent une place fondamentale : comme les stages, comme les enseignements, ils doivent permettre une découverte des univers professionnels auxquels aspirent les étudiants. Laurent BIGORGNE renvoie à une expérience originale menée depuis quelques mois au sein de tous les enseignements et majeures consacrés à l'international, à travers les ateliers de développement international. Ceux-ci permettent de mettre en rapport des étudiants de cycle du diplôme et un client (organisation internationale, ONG, entreprise) qui commande une étude à un groupe d'étudiants, souvent pluriculturel et plurilingue. Cette étude doit être remise au bout de six à huit mois et permet, lors d'une évaluation globale, de mesurer ce que les étudiants ont concrètement réussi, soit à travers un travail collectif, parfois sur le terrain, soit à travers une multiplication de travaux individuels. Les moyens nécessaires à la réalisation de ces études peuvent être financés par Sciences Po, par exemple lorsqu'un voyage, une étude de terrain ou le recours à des outils plus professionnels s'avèrent nécessaires. En résumé, la réforme de 2000, avec la disparition des sections et l'introduction des majeures de spécialisation, a porté ses fruits et a réussi à trouver une adhésion des étudiants, des enseignants et des recruteurs. Mais elle mérite d'être approfondie et d'évoluer encore dans le sillon qu'elle a initié.

Quelles sont les pistes d'évolution qui ont présidé aux travaux menés depuis un an ? En premier lieu, on a constaté que les majeures manquaient parfois de lisibilité pour les étudiants, les enseignants et les recruteurs. Ce manque de lisibilité était parfois renforcé par une trop grande plasticité des cursus. La proportion non négligeable d'étudiants de Sciences Po sortant diplômés sans majeure de spécialisation a inquiété la direction et les Conseils, notamment en ce qui concerne la capacité du diplôme de Sciences Po à permettre une spécialisation et le travail, peut-être insuffisant, d'orientation et de conseil aux étudiants entrant dans une formation de type master en 4^{ème} année. De plus, l'existence de parallélismes voire des recoupements des majeures de spécialisation avec les formations existant au sein de l'école doctorale, avec 7 DEA, et les 6 DESS de l'école des DESS d'entreprise s'est révélée problématique. Si on fait le compte des 24 majeures, des 6 DESS et des 7 DEA, on arrive à 37 filières de formation à bac+5, ce qui n'est pas aisé en termes d'offre de formation et de présentation pédagogique aux étudiants. La direction, avec les groupes de travail, a donc souhaité rationaliser cette offre de formation. Le projet présenté ce soir prévoit un diplôme de Sciences Po de niveau master comportant 12 mentions et un master de recherche de l'IEP de Paris. Autant que possible, on a cherché à rationaliser les formations et à capitaliser sur le niveau de professionnalisation et d'excellence atteint par les meilleurs DESS. Il va de soi que les maquettes issues de cette réflexion sont perfectibles. Les choix proposés aux étudiants à partir de la rentrée prochaine, même s'ils s'inscrivent dans la ligne de ce qui s'était fait depuis quatre ou cinq ans, peuvent encore être améliorés. Laurent BIGORGNE proposera à la Commission paritaire d'évaluer le contenu de ces formations en fonction des conditions dans lesquelles se déroulera la rentrée. Il ajoute que la même année où Sciences Po réfléchissait à la rénovation des contenus et de l'organisation des scolarités, on a lancé une nouvelle procédure d'évaluation des scolarités, avec un questionnaire rénové et surtout un taux de retour au 1^{er} semestre d'environ 80 %, alors qu'il était tombé à 20 % ces dernières années pour la plupart des cours magistraux et des conférences de méthode. Ces deux processus sont parallèles et devront continuer à être menés de front.

Le projet présenté ce soir sera remis sur le métier dès la rentrée prochaine, pour continuer à l'évaluer, le faire évoluer et le faire coller le mieux possible aux attentes des étudiants et du marché du travail. Quels sont les principes de ce projet ? A partir de la rentrée prochaine, il est proposé que le diplôme de Sciences Po compte 12 mentions. Ces mentions ont pour vocation de former d'excellents professionnels, mobiles, dotés d'un bagage professionnel reconnu à travers un stage, un projet collectif et le suivi d'enseignements académiques et professionnalisants. Les étudiants devront choisir leur parcours dès l'entrée en 4^{ème} année et non plus le constater *ex post*, comme ils pouvaient le faire

jusque là au moment de l'obtention de leur diplôme. Il est important que les étudiants fassent un choix et s'engagent, quitte à revoir ce choix et à le réévaluer avec les chargés de mission de la direction des études et de la scolarité et avec les enseignants. Pour être cohérente avec cette plus grande exigence envers les étudiants, la direction organisera l'information et l'orientation des étudiants de la façon suivante : en juin, elle reprendra les traditionnelles journées d'information, mais celles-ci seront davantage ciblées sur les métiers et les débouchés que sur l'organisation de la scolarité. Cette information en juin concernera les étudiants se préparant à partir pour leur 3^{ème} année à l'étranger, les étudiants rentrant de leur année à l'étranger et les étudiants directement entrés en 4^{ème} année, qui sont souvent ceux qui connaissent le moins bien Sciences Po. Cette première série de réunions, organisées mention par mention, mettra les étudiants en rapport avec les praticiens et les recruteurs pour avoir une discussion générale sur ce que sont les métiers et les débouchés à la sortie de Sciences Po. Dans un deuxième temps, en septembre, avant l'inscription pédagogique, il y aura une information sur l'organisation des scolarités.

Le dernier élément fort du projet est une dimension fondamentale, sur laquelle étudiants comme enseignants ont insisté au sein du groupe de travail : la nécessité de conserver la capacité du diplôme et des études à Sciences Po, de donner ce supplément d'âme, cette connaissance des enjeux de l'actualité internationale, de l'économie, des enjeux politiques qui travaillent la société, et de donner aux étudiants la capacité de se projeter dans un univers professionnel en citoyens, en toute connaissance de cause.

Un point a soulevé des questions au sein des groupes de travail : celui des volumes horaires. Certains se sont interrogés sur le passage à un diplôme qui, bien que restant organisé sur 4 semestres, comptera environ 200 heures de formation supplémentaires par rapport à aujourd'hui. C'est un choix fort, en toute connaissance de cause, notamment en raison de la compétition internationale dans laquelle Sciences Po est pleinement inséré. Les équipes travaillant à la constitution de ces maquettes ont analysé sur ce que font les établissements partenaires de Sciences Po, qui sont aussi des concurrents, au niveau de leurs masters. De manière générale, pour des établissements de taille comparable, la carte des masters trouve son point d'équilibre autour de ces 950-1000 heures de formation sur 4 semestres. Cette réforme hausse en fait le diplôme au niveau du volume horaire annuel des meilleurs DESS de Sciences Po. Mais ces volumes horaires ne se traduiront pas par une augmentation proportionnelle de la charge de travail des étudiants. On a également souhaité mettre les étudiants en relation avec des praticiens à travers d'autres formes que ce qui existe aujourd'hui, en privilégiant le tutorat, l'encadrement collectif et des formes pédagogiques nouvelles, dont certaines restent encore à inventer.

L'esprit qui a présidé à ces réformes est un esprit collectif de la direction générale de Sciences Po, de la direction des études et de la scolarité, des enseignants et des étudiants, qui ont travaillé ensemble, pour une bonne réforme qui doit profiter aux étudiants.

b) Questions et observations

David ABIKER rappelle que la Commission aura à se prononcer sur cinq propositions de résolutions et sur le règlement du Cycle international d'études politiques (CIEP).

François SEROT ALMERAS LATOUR indique que l'UNI soutient depuis le début la réforme présentée ce soir. Il pense qu'elle va dans le sens de ce que demande l'UNI depuis plusieurs années : une meilleure lisibilité du diplôme de Sciences Po et une plus grande spécialisation. Il se réjouit entre autres de l'augmentation du nombre d'heures de spécialisation au sein de chaque mention du master. Les nombreuses réunions des groupes de travail ont permis de traiter tous les points qui semblaient un peu gênants et de résoudre les conflits potentiels. Il a une question concernant la transition entre le système actuel et le système réformé. S'il a bien compris, les étudiants qui ont commencé une majeure cette année pourront poursuivre l'année prochaine selon l'ancien système. Il demande ce qu'il en est des étudiants qui demanderont un étalement ou un aménagement de leur scolarité ? Pourront-ils continuer à bénéficier de l'ancien système pendant toute la durée de leur scolarité ?

Laurent BIGORGNE rappelle que lors des premières réunions avec les étudiants, la direction s'est engagée à ce que les étudiants qui sont actuellement en 4^{ème} année ou en étalement d'études ne voient pas les règles du jeu changer en cours de route. Ceux qui ne souhaitaient pas obtenir de majeure précise passeront le diplôme de Sciences Po sans majeure. Ceux qui étaient dans un parcours de spécialisation se verront proposer d'obtenir le diplôme de Sciences Po avec la mention correspondant au parcours de spécialisation entamé. Les étudiants qui ne rentreraient pas dans un cadre prédéfini auront une série de rendez-vous individuels et recevront une proposition de la direction dès leur entrée en 5^{ème} année, afin qu'ils soient assurés de parvenir au diplôme sans préjudice. Les étudiants actuellement en 4^{ème} année qui souhaiteraient bénéficier du nouveau système et qui voudraient prendre davantage d'enseignements pourront le faire.

Sophie BESANCENOT demande si on a déjà envisagé les conditions de changement de parcours pour les étudiants souhaitant changer de spécialisation en cours de route.

Laurent BIGORGNE répond qu'à l'intérieur d'une même mention de master, par exemple la mention carrières internationales, il y aura trois parcours : un parcours en développement et développement durable, un parcours en conflits et sécurité et un parcours en *international business*. A l'issue d'un semestre, un étudiant souhaitant changer de parcours en restant dans la même mention pourra le faire sur la base d'un entretien individuel avec le chargé de mission s'occupant de la mention du master. Cet entretien pourra éventuellement avoir lieu en présence d'enseignants. *A priori*, si l'étudiant a respecté les règles du jeu, il n'y a aucune raison qu'un tel changement ne soit pas possible. La direction souhaite aussi inscrire dans le nouveau système que les changements radicaux, par exemple le passage de la mention affaires publiques à la mention finance et stratégie, doivent être possibles mais doivent être cohérents par rapport à la durée de la formation offerte en master. Le master de Sciences Po comporte trois semestres d'études et un semestre de stage. On ne peut pas envisager, au bout de deux semestres dans une mention donnée, un passage automatique dans une autre mention. Cela n'aurait pas de sens et s'inscrirait contre la logique de cette réforme. Il faudra pouvoir proposer à l'étudiant qui souhaiterait une réorientation, sur la base de ce qu'il aura déjà validé en 4^{ème} année, de ses études en 1^{er} cycle, de son séjour à l'étranger, et le cas échéant de son parcours antérieur en dehors de Sciences Po, un parcours lui permettant de rattraper telle ou telle mention. Il ajoute que ces changements pourront se faire avec un nouveau départ à un temps donné. Il ne faut pas compter que cette réorientation puisse se faire avec les quatre semestres normalement requis. Un changement radical de scolarité pourra peut-être induire un semestre, voire une année d'études supplémentaire en fonction du projet de l'étudiant. La direction défend la règle de la plus grande flexibilité et du pragmatisme en la matière. Mais cela doit se faire dans l'intérêt des étudiants, en fonction de situations discutées au cas par cas.

James Mc CEARNEY souligne que ces masters sont des formations de spécialisation, ce qui implique l'acquisition d'un langage de spécialité. Cette acquisition est également nécessaire dans des langues étrangères. Les conférences de langues vivantes ne peuvent pas être considérées comme relevant exclusivement du tronc commun. Il faudrait donc étudier une articulation entre les conférences de langues et les parcours de spécialisation, ce qui n'apparaît pas dans les textes proposés aujourd'hui. Il est bien sûr possible de « bricoler » un peu au début afin de mettre en place des réglages plus ou moins satisfaisants, mais il ne faudrait pas que cette dimension échappe à la vigilance de ceux qui mettent sur pied ces scolarités.

Laurent BIGORGNE répond qu'il a discuté lors de plusieurs réunions pédagogiques avec les enseignants de langues, notamment les enseignants d'anglais : la première exigence est qu'un étudiant de Sciences Po ne passe plus au travers des mailles du filet s'agissant de la maîtrise de l'anglais. La direction est en train d'en parler avec Richard COLLINS et un groupe de travail consacré aux langues sera réuni d'ici le mois de juin. Il faudrait que chaque étudiant ait acquis au minimum un niveau 3 ou 4 en anglais à la fin de son parcours. Les horaires de certains étudiants seront augmentés à chaque fois que l'on constatera que le niveau minimum requis à l'écrit et à l'oral n'est pas atteint. Par ailleurs, Richard COLLINS a travaillé sur la création d'un niveau 5 dans les différentes langues qui sont enseignées à Sciences Po. Ce niveau 5 permettrait de certifier le bilinguisme de l'étudiant, ce qui aurait un impact sur la mention bilingue, voire trilingue du diplôme de Sciences Po, et regrouperait notamment les étudiants ayant un fort niveau en langues soit parce qu'ils ont été recrutés à l'étranger,

soit en raison de leur séjour d'études à l'étranger. Ce niveau 5 serait constitué, non d'enseignements de langue, mais d'enseignements en langue étrangère. Les enseignements de ce niveau auront pour objectif de coller parfaitement aux orientations professionnelles proposées par chaque mention du diplôme de Sciences Po. Il ajoute que l'obtention de ce niveau 5 dans deux langues étrangères permettrait aux étudiants qui le souhaiteraient d'entretenir ou de démarrer une 3^{ème} langue lors de leur entrée en 4^{ème} année. Cette possibilité, qui est très marginale aujourd'hui, sera conditionnée à l'obtention du niveau 5 dans deux autres langues. Les scolarités doivent mieux prendre en compte ces nécessités fondamentales pour les étudiants. Elles les ont déjà bien intégrées, à la fois à travers le séjour à l'étranger et la forte présence d'étudiants étrangers dans les conférences de méthode, mais la réflexion peut encore progresser.

James Mc CEARNEY est d'accord sur le fait que l'exigence de niveau est une excellente chose. Mais posséder un excellent niveau n'est pas la même chose que posséder un langage de spécialité. Les deux ne vont pas nécessairement ensemble. Il serait peut-être nécessaire que chaque spécialisation rende obligatoire telle ou telle conférence à thème afin que l'acquisition d'un langage de spécialisation soit garantie.

Richard DESCOINGS admet qu'il s'agit de deux choses différentes. Mais on peut plus facilement se lancer dans l'acquisition d'une spécialité quand on a un niveau élevé que l'inverse. Il suggère au département des langues de prévoir qu'un semestre sur les trois du master soit consacré à l'acquisition d'un vocabulaire spécifique. Tant qu'un élève ne maîtrise pas bien un niveau de langue, il est difficile de l'orienter tout de suite sur une spécialité. Mais il est possible de prévoir un semestre de spécialisation pour tous, voire plus pour les étudiants ayant déjà un niveau de langue élevé. La spécialité peut toujours être acquise un peu plus tard si on a le niveau. Si on ne l'a pas, on risque d'avoir le vocabulaire spécialisé sans savoir réellement l'utiliser.

James Mc CEARNEY souligne que c'est vrai dans l'abstrait. Mais lorsqu'on se présente à un entretien d'embauche et qu'on dit à son futur employeur que l'on n'a pas encore le langage de spécialisation du métier que l'on souhaite exercer, ce n'est pas très convaincant pour le recruteur.

Marie-Christine LABROUSSE est rassurée de savoir qu'il n'y aura plus de diplôme sans mention. Mais le 3^{ème} paragraphe de la page 5 du document de présentation du master rappelle que « le master de Sciences Po continuera à proposer une formation intellectuelle fondamentale ». Cela signifie que cette formation fondamentale sera intégrée dans les mentions. Mais une lecture non initiée pourrait laisser penser qu'il reste possible de passer le diplôme sans mention. En ce qui concerne les 12 mentions du diplôme, elle demande pourquoi il y en a deux réservées au droit : une mention « carrières judiciaires et juridiques » et une mention « droit économique ».

Richard DESCOINGS répond que la première mention cherche à offrir aux élèves, notamment ceux qui entrent directement en 4^{ème} année, la possibilité, comme dans les UFR de droit, de se préparer aux carrières d'avocat et de magistrat. Cela ne suppose pas une trop grande spécialisation, puisque les concours sont à vocation large, notamment pour la magistrature. Le master « droit économique » est une niche de formation. Sciences Po a développé, avec la chaire consacrée à la régulation et avec le double diplôme de niveau DESS avec Paris I, une niche de formation qui lui est propre. Elle peut certes conduire à se spécialiser plus tard comme avocat ou magistrat, mais elle ne permettra pas de franchir la barre des concours. En revanche, elle peut être très demandée dans les directions juridiques d'entreprises. Par définition, toutes les entreprises des secteurs régulés ou devant être régulés un jour recherchent aujourd'hui moins des juristes généralistes que des gens qui ont la double approche, par l'analyse économique et par l'analyse juridique, de la transformation d'une administration administrante en une administration régulatrice avec d'autres structures comme celles des agences.

David ABIKER souhaite savoir ce qui fait qu'on « gère » les ressources humaines et qu'on « manage » la culture et les médias. Il demande si on ne doit pas mettre « gérer » partout ou « manager » partout.

James Mc CEARNEY fait remarquer que « gérer » est plus français.

Richard DESCOINGS propose de mettre « manager » partout, ce qui est plus dynamique que « gérer ». Il pense qu'il y a une vraie différence entre les deux termes. Tout un pan de l'administration

publique s'est contenté pendant des décennies de gérer, au sens bien français du terme. Il pense qu'il y a dans le terme « managérial », qui se retrouve aujourd'hui dans des dictionnaires de français, une signification plus dynamique. Mais si la Commission préfère que l'on choisisse « gérer », cela ne pose pas de problème.

Nicolas COCHARD s'interroge sur la place des sciences sociales dans le nouveau schéma de scolarité. Il demande pourquoi il n'y aura plus qu'une science sociale et non deux comme auparavant. Surtout, il demande si la direction a fait des projections sur les prochaines années pour évaluer combien d'élèves suivraient les enseignements d'histoire et de sociologie en dehors du master recherche. Seuls les étudiants qui auront fait du droit pourront suivre ces sciences sociales. Il déplore qu'actuellement, en sociologie, il n'y ait plus que deux conférences de méthode pour un cours en amphithéâtre qui n'est pas très rempli. En histoire, il y a trois conférences qui tiendraient ensemble en salle A 11. Sciences Po devrait faire preuve de volontarisme pour défendre ces sciences sociales, qui lui semblent actuellement peu dynamiques. Il voudrait savoir pourquoi on privilégie maintenant le droit.

Richard DESCOINGS lui répond qu'il est pour le volontarisme, mais pas pour le totalitarisme. Si les élèves de Sciences Po ne veulent pas faire de sociologie, il le regrette. Mais si on imposait de suivre des enseignements de sociologie à des élèves qui ne le souhaitent pas, le volontarisme irait trop loin. Par ailleurs, le droit, dans la vie professionnelle, et même dans la compréhension de la vie sociale, n'est pas exactement une petite science sociale. Mais il n'est pas contre les autres sciences sociales. Il rappelle que c'est lui qui a introduit l'étude de la sociologie en 1^{er} cycle. Mais lorsqu'on entre sur le marché du travail, les connaissances en droit sont plus demandées que les connaissances en sociologie. Il pense que les élèves s'adaptent bien à la demande. Il ajoute que les juristes qui enseignent bien savent instiller de la sociologie et de la science politique dans leurs enseignements de droit.

Nicolas COCHARD lui demande combien d'élèves sont attendus dans les enseignements d'histoire et de sociologie.

David ABIKER demande si cela concerne l'ordre du jour. Il rappelle que le sujet est l'examen et le vote des résolutions sur l'organisation des masters.

Nicolas COCHARD répond qu'il craint que les sciences sociales ne disparaissent à terme. Il veut savoir si on maintiendra la possibilité d'échanger une spécialisation dans un des masters contre une deuxième science sociale, comme cela se fait actuellement.

Laurent BIGORGNE répond qu'il y a plus de sciences sociales dans le 1^{er} cycle de Sciences Po que dans les 1^{ers} cycles de tout autre établissement universitaire en France, surtout quand il s'agit de 1^{ers} cycles à vocation pluridisciplinaire. Les maquettes proposées aujourd'hui montrent qu'il y aura de l'histoire et de la sociologie dans les mentions carrières internationales et métiers de l'Europe, de l'histoire en affaires publiques, de l'histoire de la pensée financière en finance et stratégie d'entreprise. La spécialisation droit social propose un enseignement d'histoire du droit du travail en France. Les sciences sociales ne s'incarnent pas uniquement dans des cours en amphithéâtre auxquels seraient accolés des cours-séminaires. Elles s'incarnent aussi en fonction des objectifs des différentes mentions proposées aujourd'hui. Il pense qu'il n'y a jamais eu autant d'histoire et de sociologie que dans les maquettes proposées aujourd'hui.

Domitien DETRIE présente la position de l'UNEF sur cette réforme, en revenant sur trois points : les modalités de sa construction et de la concertation, le fond de la réforme et la politique générale de Sciences Po. En ce qui concerne la concertation, depuis octobre 2003, les élus étudiants de l'UNEF n'ont eu de cesse de demander un bilan concerté des majeures de spécialisation, ainsi qu'une réelle discussion sur les principes directeurs de la réforme des scolarités. Entre novembre 2003 et avril 2004, il n'y a eu qu'une réunion de groupe de travail consacrée à ce sujet, alors que les réunions entre équipes pédagogiques se multipliaient pour avancer le projet avant de le soumettre à la discussion. Dans le même temps, l'inquiétude grandissait chez les étudiants sur le régime de scolarité 2004-2005. Alors que l'UNEF avait ouvertement approuvé les avancées considérables que comportait la réforme et était prête à en discuter sur le fond, dans un état d'esprit constructif, le choix a été fait de ne pas

réellement associer les étudiants à la construction de cette réforme majeure. L'UNEF ne peut pas vraiment se satisfaire du *round* intensif de discussions qui a été proposé depuis début avril, parce qu'il ne s'agissait que d'information et non de réelle concertation. Notamment, les revendications de l'UNEF sur la sélection à l'entrée du master de recherche et à l'entrée de certaines 2^{èmes} années de master, ainsi que sa proposition de développer des équivalences à bac+3 ont été refusées, alors qu'elles s'appuyaient sur des arguments très concrets. Mais il semble qu'aucune avancée globale n'était possible sur ce sujet, tant le maintien de telles dispositions s'inscrit pour l'UNEF dans une cohérence globale qui vise à se positionner sur un marché et non à s'inscrire dans une démarche de formation et d'éducation.

En ce qui concerne le fond de la réforme, l'UNEF considère la « mastérisation » comme une réelle opportunité d'améliorer la qualité et le contenu professionnalisant des diplômes et de constituer de réelles équipes pédagogiques pour une plus grande cohérence des parcours de formation. A cet égard, les projets de maquette sont particulièrement prometteurs. Mais malgré les multiples sollicitations de l'UNEF pour obtenir une réelle concertation sur les modalités de sélection dans le master recherche et dans les masters professionnels, la direction a choisi de faire la sourde oreille. De fait, le projet présenté aujourd'hui comporte des reculs importants pour les étudiants, puisqu'il officialise des parcours de formation à deux vitesses et augure d'évolutions assez préoccupantes pour ce qui est de l'égalité des chances et des droits des étudiants. Il ne reviendra pas en détail sur l'argument de la sélection qui a beaucoup été développé en groupe de travail. Mais il estime que la direction a fait le choix d'une réforme relativement élitiste, puisque certaines formations sont réservées à une élite d'étudiants qui sera triée sur le volet. On a aussi fait un choix de concentration des moyens sur certains masters. L'UNEF estime que Sciences Po ne peut pas se substituer au marché du travail au détriment de ses étudiants et de la richesse intellectuelle de son environnement. Cette sélection doit s'opérer après le diplôme. L'UNEF pense qu'une régulation naturelle issue de la simple liberté de choix des étudiants permettrait en grande partie de résoudre le problème. Or la logique qui a apparemment été choisie est de garantir aux étudiants issus des filières sur-sélectives des emplois de très haut niveau ayant des rémunérations en conséquence. Il demande pourquoi dans les autres secteurs, les étudiants de Sciences Po seraient laissés à eux-mêmes pour faire valoir leur qualité dans le monde du travail afin d'y occuper des postes qui les intéressent, alors que ceux qui souhaitent travailler dans une agence d'urbanisme ou s'occuper de droit des marchés financiers se voient attribuer un diplôme ultra-spécifique, obtenu après une procédure de sélection *ad hoc*. D'autre part, les évolutions à ce sujet sont particulièrement préoccupantes. Pourquoi ce type de fonctionnement, avec un master d'élite doublant un master commun, ne serait-il pas mis en place dans d'autres types de formation ? Tous les secteurs peuvent être victimes de graves difficultés de recrutement et toutes les formations peuvent un jour être vues comme sans débouchés. En outre, un étudiant candidat à l'IEP sera dans l'incertitude quant à la réalité de la formation qu'il recevra, ce qui risque de décourager de nombreux candidats. On a assez parlé du phénomène d'autocensure dans les classes populaires pour se rendre compte que cette possibilité est préoccupante. L'UNEF a demandé que la liberté des étudiants concernant le choix de leur formation soit maintenue, ce qui se traduirait par une absence de sélection supplémentaire, quel que soit le master choisi. L'UNEF exigeait également que les moyens alloués à l'école de journalisme bénéficient à tous les étudiants, mais ce n'est pas le choix qui a été fait.

Le deuxième élément de désaccord sur le fond concerne le diplôme d'étape à bac+3, ou plutôt les équivalences pour aller suivre un autre master. L'UNEF juge ces équivalences nécessaires pour se mettre en cohérence avec le système européen LMD d'enseignement supérieur. On a aujourd'hui l'impression que Sciences Po refuse d'aller jusqu'au bout de cette logique, qui est non seulement nécessaire parce que certains étudiants ne seront pas sélectionnés par le master qu'ils souhaitent et qu'il faudra leur offrir une porte de sortie, mais qui est aussi un moyen de développer des passerelles avec les autres universités proposant des formations de qualité et avec les IEP de province, puisque la plupart des IEP ont décidé de mutualiser la 5^{ème} année de formation. Cette réforme était une opportunité réelle de développer des partenariats.

En ce qui concerne la politique générale de Sciences Po, il n'y a aujourd'hui aucune certitude sur le fait que Sciences Po ne va pas multiplier des filières de formation à deux vitesses, ce qui serait une

remise en cause radicale des fondements de la politique de formation de Sciences Po. L'UNEF aimerait que ce débat, qu'elle a réclamé à l'occasion de la réforme des droits de scolarité, qu'elle réclame encore aujourd'hui sur la réforme des masters, puisse vraiment avoir lieu et associe l'ensemble des acteurs de la communauté de Sciences Po. Cette réforme des masters est malheureusement un exemple paroxystique du dialogue social tel qu'il est pratiqué aujourd'hui à Sciences Po, du moins avec les représentants des étudiants. Des projets sont conçus en amont, sans réelle concertation avec les élus. Seule une discussion/négociation leur est proposée dans un délai très serré, alors que l'essentiel a déjà été tranché de manière informelle. L'UNEF est attachée à sa démarche syndicale, qui articule au quotidien revendications et propositions. Cette démarche ne vaut que s'il est possible d'avoir de véritables marges de discussion sur des dossiers aussi essentiels. L'UNEF souhaite informer la Commission paritaire et le Conseil de direction que cette évolution la préoccupe extrêmement, dans la mesure où elle remet en cause la légitimité et l'utilité de la représentation étudiante. Par conséquent, s'il faut voter globalement sur cette réforme des masters, l'UNEF votera contre, alors qu'elle considère que c'est un progrès majeur pour les étudiants sur un grand nombre de points, mais qu'il reste des obstacles extrêmement préoccupants. S'il est décidé de voter les résolutions séparément, l'UNEF ne prendra pas part au vote parce que ce sont essentiellement des éléments techniques et non politiques.

Richard DESCOINGS répond que si les élus étudiants ne peuvent plus faire autre chose en Commission paritaire que de lire un tract, ce que Domitien DETRIE vient de faire sans même lever les yeux de son texte et qui est contraire à ce qu'on apprend en conférence de méthode, il comprend mieux l'effondrement de la participation électorale depuis plusieurs années. Il souhaiterait, ce qui est conforme à la tradition de la Commission paritaire, que les élus étudiants agissent comme représentants de tous les élèves, et pas en principe comme représentants de tel ou tel syndicat étudiant. Sur le fond, Domitien DETRIE dit qu'il s'agit d'une bonne réforme, mais que les élus étudiants membres de l'UNEF ont le choix entre voter contre et ne pas s'impliquer. Ce choix leur appartient. Il propose à la Commission paritaire de voter en bloc sur l'ensemble des propositions, car l'UNEF n'attend tout de même pas de l'exécutif de Sciences Po qu'il lui permette cette dérobade que serait le fait de ne pas prendre part au vote. Il ignore ce que signifie, dans une démocratie, ne pas prendre part au vote.

David ABIKER demande si d'autres syndicats veulent prendre la parole pour annoncer leur intention de vote.

François SEROT ALMERAS LATOUR indique que l'UNI votera pour.

Domitien DETRIE regrette que le directeur ait axé sa réponse sur les formes de son intervention. Il n'a pas l'éloquence et les capacités de persuasion du directeur et il est donc contraint de rédiger à l'avance une grande partie de ses interventions. Il aurait préféré que Richard DESCOINGS lui réponde sur le fond. Il y a eu quelques débats politiques sur cette réforme, ce qui est une bonne chose. Mais en ce qui concerne la politique générale de Sciences Po, il se demande où va l'établissement avec la multiplication des filières à deux vitesses. Par ailleurs, l'affrontement entre l'UNEF et la direction montre bien que le dialogue social à Sciences Po est dans une impasse. L'UNEF est loin de s'en réjouir, puisqu'elle croyait récemment qu'il y avait quelques signes d'ouverture, mais ce n'est apparemment pas le cas.

Jérémy AFANE-JACQUART ne souhaite pas revenir sur le fond de l'intervention de Domitien DETRIE, qui était claire et qui soulignait la nécessité d'une sortie diplômante à bac+3, dont la possibilité a été balayée d'un revers de la main, et les risques d'un morcellement de la formation. Il souligne que la politique de Sciences Po ne concerne pas seulement les étudiants et attire l'attention des membres de la Commission paritaire sur le fait que la direction de Sciences Po a commis une injure en diffusant les maquettes directement sur le site Internet de l'Institut, sans demander l'approbation de la Commission. On injurie la Commission paritaire qui ne prend plus les décisions, mais qui semble devoir enregistrer les décisions déjà prises. Il invite les membres de la Commission paritaire à s'interroger sur la politique générale de discussion instaurée à l'intérieur de Sciences Po, et pas seulement avec les étudiants.

Laurent BIGORGNE souhaite poser une question aux élus étudiants de l'UNEF. Il lui semble, lors de la première présentation des maquettes le 1^{er} avril, que tous s'étaient mis d'accord sur le fait qu'il s'agissait de prototypes. Compte-tenu du nombre de questions posées par les étudiants, la direction souhaitait présenter ces prototypes, avec toutes les réserves d'usage, sachant que ces maquettes devaient évidemment être validées par les instances compétentes de Sciences Po. Il a semblé à la direction qu'il était bon d'informer les étudiants du travail réalisé avec les enseignants. Il est sûr d'en avoir discuté le principe avec les membres du groupe de travail le 1^{er} avril.

Nicolas COCHARD pense que la teneur des propos échangés dénote un malaise dans le dialogue social à Sciences Po. S'il y a des plaintes d'un syndicat majoritaire, élu par un nombre significatif d'étudiants, cela signifie que le dialogue n'a pas forcément lieu en amont. Cela conduit parfois les élus à prendre des positions « dogmatiques », à réagir en bloc sur l'ensemble de ce qui est proposé, alors qu'il serait possible de débattre point par point, ce qui éviterait aux élus de passer pour des totalitaires ou des syndicalistes de bac à sable. On pourrait faire beaucoup mieux dans une école républicaine et démocratique comme Sciences Po, d'abord en associant davantage les étudiants à la prise de décision et en faisant plus que de l'information. A cet égard, la commission Fitoussi, sans fonctionner de manière parfaite, a tout de même associé les étudiants à la prise de décision. Cela n'a malheureusement pas été fait pour le projet de création de l'école de journalisme. On pourrait par exemple proposer que les étudiants puissent amender certaines résolutions et des ordres du jour de la Commission. On pourrait également proposer que tous les deux mois, la direction présente un bilan de son action devant tous les étudiants, qui pourraient poser librement des questions. La représentation syndicale vaut ce qu'elle vaut. Les élus étudiants ne peuvent pas toujours être là pour les étudiants, leur scolarité implique aussi une charge de travail importante et ils ne peuvent pas répondre à toutes les questions. Ils verraient donc comme une bonne chose que d'autres instances démocratiques soient développées. Cela pourrait aussi se faire en renforçant la délibération avec les étudiants étrangers, qui ne sont pas forcément affiliés aux associations syndicales, et on pourrait également proposer plus de concertation avec les étudiants admis par la procédure CEP. SUD-CNT souhaiterait que la direction l'associe plus étroitement au dialogue social et aux réformes. Le syndicat SUD-CNT regrette vivement que le groupe de travail sur l'école journalisme ait été annulé.

Laurent BIGORGNE lui demande ce qu'il entend par « annulation » du groupe de travail.

Nicolas COCHARD répond qu'il ne se réunit plus.

Laurent BIGORGNE lui rappelle que la direction s'est engagée à le réunir en juin pour traiter de la scolarité de l'école de journalisme. Elle tiendra cet engagement.

Marie-Christine LABROUSSE souligne qu'il y a eu un énorme travail de concertation avec les enseignants et les étudiants. Ce travail aboutit aujourd'hui devant la Commission paritaire, qui ne va pas refaire le travail accompli durant toutes les réunions des différents groupes de travail. Il faut bien que le rôle de chacun soit défini. Il est normal de discuter en Commission paritaire, mais ce n'est pas le moment de tout refaire. Elle ajoute que cette réforme a été conduite de manière très rigoureuse, avec beaucoup d'énergie et encore plus de concertation que la réforme précédente.

Philippe BRAUD souhaite revenir sur l'affirmation selon laquelle les responsables des masters auraient fait la sourde oreille aux remarques des syndicats étudiants, notamment concernant la sélection. Il ne pense pas avoir fait la sourde oreille. Pour lui, le problème est plus profond : la construction d'une offre intellectuelle dans une université ou un établissement comme Sciences Po est d'abord et avant tout de la responsabilité de la direction et des enseignants. Il est normal et même indispensable qu'ils écoutent les retours des étudiants, parce que cela leur donne des informations permettant d'améliorer l'offre intellectuelle. Sur ce plan, il est important de savoir exactement qui est qui. Les enseignants ont à produire une offre de formation et les étudiants sont là pour saisir cette offre de formation. L'idée d'une codécision en ce qui concerne la constitution d'une offre intellectuelle lui paraît profondément erronée. Dans une vraie communication, on a besoin de savoir qui est qui, sinon on communique très mal. De son point de vue, il est naturel que les étudiants n'aient pas été associés à la décision. Mais il est normal qu'ils soient informés et qu'ils puissent exprimer des contestations qui sont traitées comme du *feedback*. Il ajoute qu'il a beaucoup insisté pour que les maquettes des enseignements soient mises le plus tôt possible sur le site Internet de Sciences Po. Ce

n'était pas pour injurier la Commission paritaire, mais pour permettre aux étudiants de réfléchir à ces maquettes le plus tôt possible.

c) Vote :

La Commission paritaire donne un avis favorable aux cinq résolutions organisant la scolarité du Master par 9 voix pour et 5 contre.

Laurent BIGORGNE présente les sept articles du règlement du Cycle international d'études politiques. Ce texte reprend article par article ce qu'étaient les dispositions réglementaires du CIEP. L'article 6 introduit une modification substantielle, qui concerne l'intégration des étudiants internationaux à Sciences Po : les étudiants admis en cycle du Master via le CIEP suivront la même scolarité que tous les autres étudiants et seront soumis aux mêmes obligations de scolarité et règles de validation.

La Commission paritaire donne à l'unanimité un avis favorable au règlement du CIEP.

II. BILAN DE L'AIDE SOCIALE 2002-2003 ET 2003-2004

a) Exposé

Ghislaine FAU indique qu'il s'agit d'un bilan un peu différent de celui qu'elle a présenté ces dernières années, puisqu'il marque la fin d'un système qui a fonctionné pendant sept ans, avec ses points forts et ses points faibles. Il serait donc intéressant que ce bilan soit éclairé par ce qu'on sait déjà du nouveau système qui se mettra en place l'année prochaine, notamment pour montrer en quoi ce nouveau système pourra remédier à certaines des faiblesses de l'ancien. Traditionnellement, le bilan de l'aide sociale est présenté en deux parties parce que cela reflète les deux missions du service des bourses et de l'aide sociale à Sciences Po : d'une part faire en sorte que les étudiants de Sciences Po connaissent et bénéficient au mieux des bourses offertes par l'Etat et d'autre part mettre en œuvre la politique sociale propre à Sciences Po.

En ce qui concerne les aides publiques, si l'on regarde l'effort général de l'Etat au niveau de l'aide sociale aux étudiants, cette aide a atteint 4,5 milliards d'euros en 2002-2003. Mais elle est beaucoup plus large que les bourses, puisqu'elle comprend les aides fiscales, les aides au logement et la restauration universitaire. En fait, sur ces 4,5 milliards, environ 1,5 milliard correspond au versement de toutes sortes de bourses, dont l'essentiel sont des bourses sur critères sociaux. Cette aide de 1,5 milliard d'euros concerne 1,7 million d'étudiants si l'on ne compte que les étudiants à l'université. Cela signifie que 28 % des étudiants en France reçoivent des aides de l'Etat. On n'arrive au chiffre de 30 % généralement cité dans la presse qu'en y intégrant les sections techniciens supérieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles. Ghislaine FAU indique qu'elle a comparé la structure des bourses telle qu'elle existe à Sciences Po et telle qu'elle existe au niveau national et dans l'académie de Paris. Lorsqu'on regarde cette structure comparée, quatre remarques se dégagent. La première est que le pourcentage de boursiers sur critères sociaux est inférieur à Sciences Po à ce qu'il est au niveau national et dans une moindre mesure à ce qu'il est dans l'académie de Paris. Alors que 28 % des étudiants en France sont boursiers, ce taux chute à 13 % au niveau de l'académie de Paris et à 7 % à Sciences Po. Elle rappelle que pour obtenir ces pourcentages, on prend l'ensemble des boursiers sur critères sociaux de l'échelon 0 à l'échelon 5 (en excluant les bourses de mérite) par rapport au nombre d'étudiants de 1^{er} et 2nd cycle, auquel on ajoute depuis l'année dernière le nombre d'étudiants en DESS et depuis cette année les étudiants de DEA. La deuxième remarque va dans le même sens que la première : à l'intérieur des boursiers sur critères sociaux, la proportion des étudiants les plus défavorisés, regroupés dans l'échelon 5, est moins importante à Sciences Po qu'au niveau national et qu'au niveau de l'académie de Paris. Au niveau national comme au niveau de l'académie de Paris, 44 % des étudiants boursiers sur critères sociaux sont à l'échelon 5, alors qu'ils sont 32 % à Sciences

Po. Si on regarde l'échelon zéro, au niveau national, 10 % des boursiers sur critères sociaux sont à l'échelon 0, alors qu'ils sont 20 % à Sciences Po. Ces deux premières remarques prouvent simplement que la population étudiante à Sciences Po est plus favorisée que celle qu'on trouve à l'université. Ghislaine FAU espère que le nouveau système de bourses permettra de faire bouger ces chiffres. Les deux autres constatations vont moins dans le sens de ce qu'on pensait déjà. La proportion des bourses sur critères universitaires, qui sont les bourses de DEA, de DESS et les bourses de service public pour les étudiants préparant des concours administratifs, est à Sciences Po nettement supérieure à ce qu'elle est au niveau national. Seuls 2,5 % des étudiants aidés au niveau national reçoivent des bourses sur critères universitaires, alors qu'ils sont 16 % à Sciences Po, ce qui est exceptionnel. Cela reflète le poids de l'Ecole doctorale et des DESS à Sciences Po, non seulement au niveau du nombre d'étudiants, mais aussi de la qualité, puisque pour fixer le nombre de bourses données par établissement, on regarde non seulement le nombre d'étudiants inscrits, mais aussi le nombre d'étudiants qui obtiennent les diplômes. Enfin, la dernière constatation est que la proportion des boursiers de mérite à Sciences Po est considérable par rapport à ce qu'elle est au niveau national. Elle reflète notamment le soutien de l'Etat aux préparations aux concours administratifs, mais aussi aux conventions d'éducation prioritaire. Au niveau national, il y avait 617 bourses de mérite en 2002-2003, dont 82 à Sciences Po, qui concentre donc 13 % des bourses de mérite de l'ensemble de la France. Ces bourses de mérite, créées en 1998, sont attribuées à la fois sur critères sociaux et sur critères d'excellence et sont d'un montant élevé : 6 100 euros par an.

En ce qui concerne l'aide sociale propre à Sciences Po, l'aide consentie sous forme d'exonérations de droits d'inscription n'a jamais été aussi importante qu'en 2003-2004, puisqu'elle a bénéficié à plus de 1 100 étudiants et a coûté plus d'un million d'euros à Sciences Po. Le nouveau système qui se mettra en place dès la rentrée prochaine va corriger certaines faiblesses de la politique d'exonérations telle qu'elle existait depuis de nombreuses années. Surtout, il va modifier le sens même de ce qu'on appelle une exonération. A partir du moment où la contribution demandée aux familles des étudiants sera proportionnelle à leur capacité financière, ce système sera très progressif et demandera à chacun ce qu'il pourra donner. Il y aura sept niveaux entre un montant de droits nul et un montant maximal à 4 000 euros, contre trois niveaux actuellement : des droits nuls que l'on appelle des exonérations, des droits à 50 %, donnés de façon très restrictive, et l'intégralité des droits d'inscription, de 1 050 euros. Le nombre réduit d'exonérations à 50 % rendaient le système très peu progressif et les étudiants faisaient remarquer à juste titre que c'était un système du tout ou rien. Cette faiblesse n'existera plus dans le nouveau système.

En ce qui concerne les bourses, les règles de versement des bourses de Sciences Po, qui avaient été montées de façon assez pragmatique il y a sept ans avec les élus de l'UNEF et de SUD, tant en ce qui concernait les seuils que les montants des bourses, avantageaient les étudiants qui ne pouvaient bénéficier de l'aide de l'Etat. Le nouveau système rééquilibrera la situation en faveur des boursiers sur critères sociaux tout en restant généreux vis-à-vis des étudiants étrangers. Richard DESCOINGS a pris certains engagements quant à l'utilisation du surplus qui pourrait être dégagé par le nouveau système des droits de scolarité. Pour chaque boursier sur critère social de l'échelon 1 à l'échelon 5, Sciences Po versera une bourse qui sera égale à la moitié du montant de sa bourse du CROUS. Ainsi, un étudiant au 5^{ème} échelon reçoit aujourd'hui une bourse du CROUS de 3 501 euros. Sciences Po lui verse actuellement 700 euros en plus, soit une bourse totale de 4 201 euros. A partir de l'année prochaine, le CROUS versera toujours la même somme, à laquelle Sciences Po ajoutera 1 751 euros, soit un total de 5 952 euros. La même chose peut se constater à l'échelon 1, avec une progression moins importante. Au 1^{er} échelon, un étudiant reçoit aujourd'hui 1 296 euros du CROUS et 382 euros de Sciences Po, soit 1 678 euros. En 2004-2005, le CROUS donnera toujours 1 296 euros et Sciences Po ajoutera 648 euros, soit un total de 1 944 euros. Ghislaine FAU espère que ces décisions pourront être un levier qui permettra d'augmenter le nombre de boursiers sur critères sociaux à Sciences Po. La direction de Sciences Po s'est également engagée à créer un 6^{ème} échelon, constitué par les étudiants les plus pauvres qui sont actuellement au 5^{ème} échelon. Il s'agit d'étudiants dont le revenu est inférieur de moitié au revenu plafond du 5^{ème} échelon. La part versée par le CROUS restera de 3 501 euros, mais la part versée par Sciences Po sera de 2 499 euros, pour que la bourse totale atteigne 6 000 euros par an. En ce qui concerne les étudiants européens, Sciences Po versera la part qui ne sera pas versée par le CROUS, puisque l'Etat n'accorde de bourses qu'aux étudiants français. Pour Sciences Po, c'est

la marque d'un engagement européen fort, puisque cela veut dire qu'un étudiant européen coûtera trois fois plus en bourse qu'un étudiant français. Pour les étudiants non européens, la réflexion n'est pas complètement aboutie, mais elle s'oriente vers trois dispositions. La première est une information donnée très tôt, au moment de l'admission. La deuxième est un engagement de Sciences Po à les aider sur toute leur scolarité. La troisième est d'accorder des montants de bourses nettement plus conséquents que ce qu'ils sont aujourd'hui. Enfin, le service des bourses portera une attention toute particulière aux étudiants en transition, afin qu'ils n'aient pas à souffrir du changement de système.

En conclusion, Ghislaine FAU tient à souligner l'augmentation continue des moyens donnés à la politique de l'aide sociale ces dernières années, puisque c'est en 1999 que le seuil du million d'euros a été atteint et que cette aide atteint actuellement 1,9 million d'euros. Cela signifie que les moyens donnés en bourses grâce à Sciences Po sont nettement plus importants que le montant des bourses cumulées de l'Etat, qui est de 1,5 million d'euros. Elle a beaucoup souligné ces dernières années l'augmentation du nombre de boursiers sur critères sociaux et elle y voyait le signe d'une plus grande mixité sociale de Sciences Po, ce qui la réjouissait. Cela l'a d'autant plus frappée que lorsqu'elle est arrivée dans le service d'aide sociale, le nombre de boursiers sur critères sociaux baissait d'année en année, le plancher ayant été atteint en 1997-1998, où il y avait 116 boursiers sur critères sociaux. Il sont aujourd'hui 310, sans compter les bourses de mérite, qui n'existent que depuis 1998. Elle a cependant l'impression que cette hausse s'essouffle ces dernières années, ou plus précisément qu'elle n'est nourrie que par l'augmentation des effectifs étudiants et par l'augmentation des bourses de mérite réservées aux boursiers des conventions d'éducation prioritaire. Cette impression a été confirmée par certaines réponses à l'enquête du CEVIPOF, qui montre que les progrès accomplis en termes de diversité sociale à Sciences Po pendant ces dernières années sont principalement dus d'une part à l'ouverture internationale, puisque le nombre d'étudiants étrangers ayant des parents ouvriers, employés ou professions intermédiaires est plus important que celui des étudiants français, et d'autre part aux conventions d'éducation prioritaire. Sans ces deux politiques volontaristes, l'ouverture sociale de Sciences Po aurait sans doute régressé. Elle fonde beaucoup d'espoirs sur le nouveau système qui va se mettre en place et souhaite qu'il puisse relancer ce mouvement d'ouverture et cet enrichissement par la diversité.

b) Questions et observations

François SEROT ALMERAS LATOUR remarque qu'à la page 2 du bilan, au-dessus du tableau récapitulatif des bourses de mérite, il est écrit : « L'extension des bourses de mérite aux étudiants en préparation aux concours et aux étudiants de la procédure CEP s'est faite ces deux dernières années au détriment des bourses offertes aux nouveaux bacheliers ayant obtenu la mention très bien (2 bourses offertes en 2003-2004 pour toute l'Ile-de-France). » Il demande s'il y a un nouveau système juridique pour les bourses de mérite. Il ne comprend pas bien à quoi est due cette augmentation.

Ghislaine FAU répond que lorsque les bourses de mérite ont été créées, elles ne concernaient qu'un seul type d'étudiants, les bacheliers mention très bien qui étaient également boursiers sur critères sociaux. A partir de 2001-2002, il y a eu une extension des bourses de mérite vers les étudiants préparant des concours administratifs. En outre, l'Etat a voulu soutenir le projet CEP de Sciences Po en fléchant un certain nombre de bourses de mérite vers les étudiants admis par cette procédure. Lorsque le rectorat de Paris a examiné le dossier des étudiants CEP, il a indiqué qu'il ne disposait que de 2 bourses pour mention très bien en 2003-2004 pour l'ensemble de l'académie de Paris. Il a semblé à Ghislaine FAU que le fait d'ouvrir les bourses de mérite à des catégories qui jusqu'ici n'en bénéficiaient pas s'était peut-être fait au détriment des boursiers sur mention très bien.

Thymée N'DOUR demande s'il ne serait pas nécessaire de créer, sinon un observatoire permanent, du moins des équipes de recherche qui travailleraient annuellement sur les conditions d'étude et de vie des étudiants. Cela permettrait d'avoir des constats partagés d'année en année et d'observer les dynamiques et les évolutions. Il lui paraît également important de faire des statistiques sexuées. Elles le sont très rarement, notamment pour les conditions d'études. C'est la remarque que faisait le rapport du comité de pilotage sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans les emplois supérieurs de la fonction publique. De telles statistiques permettraient d'avoir des bases concrètes sur lesquelles

travailler et faire des propositions. Sciences Po donnerait là un exemple important pour tenter d'enclencher un mouvement qui prenne en compte la dimension sexuée dans les choix et les projections des étudiants.

Alexandru BARBIERU estime qu'il y a un manque d'information sur les bourses accordées aux étudiants étrangers. Il demande combien de boursiers sont étrangers et si les demandes des étudiants étrangers sont en majorité. Il pense qu'une grande partie des étudiants n'ayant pas de bourse sont des étudiants étrangers qui n'ont pas des moyens suffisants pour vivre en France. Les 2 000 euros ajoutés au 5^{ème} échelon ne sont pas suffisants pour eux.

Ghislaine FAU répond que chaque étudiant trouve dans son dossier d'inscription administrative une notice qui récapitule toutes les bourses auxquelles il peut avoir droit. Le contenu de cette notice est repris sur le site Web de Sciences Po. En outre, la DAIE vient d'afficher sur son propre site une liste spécialement destinée aux étudiants étrangers, pour leur signaler toutes les bourses qui leur sont offertes. Elle ajoute que cette année, elle a quelquefois utilisé la *newsletter* pour faire passer ponctuellement des informations sur les bourses, mais que cela peut encore être amélioré. En ce qui concerne le pourcentage d'étudiants étrangers ayant des bourses, ils n'ont pas droit aux aides publiques. Il y a eu une timide ouverture au niveau des bourses DEA-DESS il y a quelques années, mais cela ne s'est pas concrétisé. Le discours européen du ministère ne se traduit pas dans les faits, au point que certains étudiants allemands perdent en venant à Sciences Po les bourses auxquelles ils ont droit en Allemagne sans pouvoir obtenir de bourse en France. Cela fait qu'au niveau des bourses propres à Sciences Po, le pourcentage d'étudiants étrangers n'a cessé de croître pour tenter de compenser cette situation. Il a d'abord été d'un tiers, puis de la moitié, et il est aujourd'hui entre la moitié et les deux-tiers. Le pourcentage de bourses données aux étudiants étrangers est nettement supérieur au pourcentage d'étudiants étrangers à Sciences Po. Si la France souhaite rester un pays qui veut attirer les étudiants étrangers, l'Etat devrait leur ouvrir le droit à des bourses. En ce qui concerne le montant des bourses, elle est d'accord sur le fait que 2 000 euros ne suffisent pas à vivre à Paris. C'est pourquoi les réflexions menées en ce moment sur les bourses que l'on donnera à des étudiants non européens portent sur des montants plus importants. Mais ce sont des décisions lourdes sur le plan budgétaire, parce que Sciences Po est tout seul pour accorder ces bourses.

Nicolas COCHARD demande des précisions sur les droits de scolarité payés par les étudiants étrangers. Il veut savoir s'ils devront payer 4 000 euros avant d'être remboursés s'ils obtiennent une exonération.

Ghislaine FAU répond que dans l'état actuel des réflexions, on cherche à aligner ce qui sera fait pour les étudiants de l'Union européenne sur ce qui sera fait pour les étudiants français. Cela demandera un gros effort au service de l'aide sociale, puisqu'il s'agit de faire une étude des 24 systèmes fiscaux différents de l'Union européenne. C'est déjà compliqué au niveau de l'Union européenne. Cela devient quasiment impossible au niveau mondial, certains pays n'ayant pratiquement pas de système fiscal ou connaissant une forte fraude fiscale. Cela pose problème depuis quelques années.

Filip GRABOWSKI tient à remercier Ghislaine FAU et l'équipe du service de l'aide sociale au nom des nombreux étudiants qui sont venus les voir pour trouver des solutions à leurs problèmes financiers. Même s'ils ne sont pas toujours sortis de son bureau avec un grand sourire, ils en sont sortis réconfortés. Cette équipe fait un excellent travail et même si les sommes attribuées aux étudiants ne sont pas suffisantes pour vivre une année entière à Paris ou Dijon, cette aide est significative. Sciences Po n'est pas une poule aux œufs d'or et avec l'effort des étudiants qui travaillent à temps partiel pendant l'année universitaire ou les vacances, on parvient toujours à une solution. Il pense que l'on ne remercie pas assez l'équipe du service d'aide sociale.

David ABIKER indique que l'audition de Sciences Po Conseil, qui était à l'ordre du jour, n'aura pas lieu aujourd'hui. En effet, les responsables de Sciences Po Conseil n'ont pas encore fini de refaire leur bilan financier complet. L'audition de l'association aura lieu à une prochaine séance.

III. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 22 MARS ET DU 19 AVRIL 2004

Les procès-verbaux sont adoptés.

IV. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Nicolas COCHARD demande s'il serait possible d'instaurer un système d'auditeurs libres à Sciences Po.

Richard DESCOINGS répond que tant qu'il y aura à Sciences Po beaucoup plus d'élèves que les locaux ne peuvent en accueillir, cela ne sera pas possible.

Nicolas COCHARD souligne que certains cours en amphithéâtre ne sont pas pleins.

David ABIKER fait remarquer que ceux qui tiennent suffisamment à assister à des cours à Sciences Po y parviennent lorsqu'il n'y a pas de barrage à l'entrée. Le charme de ces cours magistraux est parfois d'y trouver des gens qui n'ont rien à y faire mais qui sont encore plus intéressés que les étudiants de Sciences Po.

Domitien DETRIE demande des éléments de calendrier pour les groupes de travail sur la démocratisation et sur le 1^{er} cycle, notamment en ce qui concerne la question de l'entretien oral d'admission.

Laurent BIGORGNE répond que l'on vient de terminer ce soir la dernière réunion du groupe de travail sur l'évolution des scolarités. Il n'a pas voulu instaurer deux groupes de travail par semaine. Il a proposé qu'un groupe se réunisse la semaine prochaine sur l'évolution de la préparation aux concours administratifs à Sciences Po. Il souhaite que dans les prochaines semaines, il puisse y avoir une réunion sur la question des langues et sur les 1^{ers} cycles. Il reviendra vers la Commission paritaire pour présenter le travail réalisé sur la question de l'entretien oral d'admission en 2^{ème} année.

La séance est levée à 19h 45.